Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 703

Artikel: 50 km/h : la peur du gendarme: indispensable
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1025147

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

50 KM/H.

La peur du gendarme: indispensable

Cinquante kilomètres à l'heure dans les localités. D'accord, un bon point pour le Conseil fédéral. Et peut-être un bon point pour les usagers de la route; les essais effectués depuis plusieurs mois dans quelques localités semblent le confirmer. Mais à deux conditions.

La première, c'est que la mesure soit prise au sérieux, donc que son respect soit contrôlé. Sur la route, la peur du gendarme reste une motivation profonde; regrettable peut-être, mais vrai. Là, on se permet un doute. Tous les cantons romands ont dit «non» à la mesure, Genève excepté (un bon point à Guy Fontanet dont la ténacité en la matière ne va pas de soi dans le contexte circulatoire du bout du lac). Voudront-ils dès lors l'appliquer fermement, ces chefs de justice et police, si prompts à rappeler en d'autres occasions l'Etat de droit?

La seconde, c'est que la mesure soit accompagnée d'une information de qualité. Voyez la limitation de vitesse sur l'autoroute à Morges, prescrite depuis des années, sèchement, sans un mot sur le motif de lutte contre le bruit dans une zone fortement habitée, et si peu respectée. On est frappé de voir les moyens dérisoires utilisés par les collectivités publiques lorsqu'il s'agit de faire passer un message, alors que les publicitaires débordent d'imagination pour faire vendre la dernière des savonnettes.

Bon point donc. Bon départ seulement, parce que la limite de 50 à l'heure ne rend pas superflues dans les villes des rues résidentielles, des réseaux de pistes cyclables et des transports publics efficaces, toutes mesures qui font encore cruellement défaut dans les cantons romands.

En définitive, les rapports entre les gens. Dans leurs déplacements, ne qualifient-ils pas aussi une civilisation, au même titre que ses œuvres d'art et son urbanisme? Et quand des vies humaines sont en jeu, tous les discours sur la liberté individuelle relèvent de l'impudence.

C'EST PAS MOI, C'EST LUI

La santé c'est notre affaire

L'augmentation prochaine des cotisations de l'assurance-maladie relance le débat sur le coût de la santé. Avec un indice qui galope allégrement au-dessus de l'augmentation du coût de la vie, on est arrivé à une situation limite. A la question «quel prix pour la santé?», peu de réponses. La santé, ce mythe contemporain, véritable substitut de l'éternité rêvée, rend explosive l'interrogation franche sur le coût que la société est prête à payer dans ce domaine. Les parties en présence se renvoient la responsabilité du dérapage et les solutions préconisées se contentent de répartir différemment des coûts croissants.

A gauche, au nom de la justice sociale, on incline pour des cotisations prélevées sur le revenu — système AVS; à droite, on marque une préférence pour la réduction des subventions publiques. Déjà la Confédération a progressivement retiré ses billes — équilibre budgétaire oblige — et les cantons et les assurés passent à la caisse; pour les familles nombreuses et pour les personnes âgées la situation devient préoccupante.

Dans un cas comme dans l'autre, on évite d'aborder le problème de fond, à savoir l'irrationalité du fonctionnement du système de santé, l'absence de mécanismes de régulation des coûts (voir DP 660).

Rappel: personne n'a intérêt à adopter un comportement économe alors que collectivement les coûts sanitaires deviennent insupportables. Contradiction éludée par le miracle de l'assurance: je cotise, donc je consomme; tu cotises, donc tu ne paies pas, etc.

Les premières escarmouches dans la presse et à la radio illustrent à merveille le chassé-croisé qui prévaut encore entre les acteurs du jeu médical: c'est pas moi, c'est lui! Les médecins montrent du doigt les patients avides de consultations et de prescriptions et accusent les caisses de vouloir fonctionnariser la profession; les caisses quant à elles l'âpreté au gain des médecins, pendant que les assurés comptent les coups.

A ce qu'il semble, la Conférence nationale de la santé, mise en place par Hans Hürlimann juste avant sa retraite, n'a guère avancé sur ce terrain miné par les conflits d'intérêts. Or, pour sortir de l'impasse, il faudra bien que ces intérêts maintenant opposés trouvent un langage commun.

A ce titre, l'expérience américaine des organisations de maintien de la santé (HMO), bien qu'encore limitée, pourrait aider à la réflexion.

Grossièrement résumée, cette tentative de renouvellement des structures dans le domaine de la santé se présente de la façon suivante: l'Etat aide au démarrage d'organisations de santé qui assument le financement et l'administration de prestations médicales; l'organisation regroupe des assurés liés contractuellement à un groupe de médecins qui, contre paiement d'une prime fixée d'un commun accord, garantissent toutes les prestations nécessaires. Dans ce système, le médecin est matériellement intéressé à la bonne santé des assurés; pour une prestation fixe, il n'est pas incité à multiplier les actes médicaux. Au contraire, un solde positif des comptes de l'association peut être redistribué entre les médecins et les assurés.

Les participants à l'expérience ont un intérêt commun, d'où la régulation interne de l'association. Mais ces groupements exercent aussi une pression sur le système traditionnel de santé: s'ils fournissent leurs prestations à un moindre coût, ils obligent le système de santé à réagir, sous peine de disparition. Le langage d'un autre réalisme.